



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de LEBORGNE (Érik), « Note sur la modernisation des textes », *Trois romans d'Isabelle de Charrière. Lettres neuchâteloises, Lettres de Lausanne, Honorine d'Userche*, CHARRIÈRE (Isabelle de), p. 231-232

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13741-2.p.0231](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13741-2.p.0231)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2011. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Note sur la modernisation des textes

L'orthographe et la graphie des noms ont été modernisées, ainsi que les règles grammaticales d'accord des participes passés.

La ponctuation est celle des éditions originales, à de rares exceptions près : j'ai rajouté en quelques endroits des tirets ou remplacé une virgule par une ponctuation plus forte, pour ne pas heurter les habitudes de lecture modernes.

Selon l'usage du XVIII^e siècle les dialogues ne comportent pas de guillemets. Les tirets commencent à apparaître dans la seconde moitié du siècle, avant d'être généralisés au XIX^e siècle. Ainsi l'auteur introduit à certains endroits des tirets pour mieux distinguer les interlocuteurs ou renforcer la théâtralité de l'échange, mais cet usage n'est pas systématique.

Les guillemets sont utilisés pour citer intégralement des lettres, les italiques pour rapporter certains propos ou souligner des expressions.

Les virgules introduisant un discours direct (« il lui dit, Vous étiez il y a un an... ») sont remplacées à la fin du siècle par deux points, suivant l'usage moderne (« il lui dit : Vous étiez il y a un an... »). J'ai effectué ces substitutions dans les quelques cas où une virgule subsistait.

Les deux points, ponctuation intermédiaire entre le point et la virgule, ont été respectés dans la mesure du possible. Sinon, ils ont été remplacés par une virgule lorsqu'ils marquent une simple pause dans la phrase, par un point-virgule lorsque la pause est plus forte.

Il faut bien comprendre que ces signes de ponctuations sont l'équivalent des pauses, des soupirs ou des demi-soupirs sur les partitions de musique. Comme Jean-Jacques Rousseau, Isabelle de Charrière composait et elle avait une oreille musicale. Elle fut toujours très attentive à l'oralité de ses textes : un témoignage tiré de sa correspondance (sa correction du manuscrit de *Ste Anne*¹) prouve que sa ponctuation a une valeur rythmique et expressive, basée sur plusieurs « répétitions » de lectures faites à voix haute (mode de lecture courant à l'époque).

Les notes se bornent à expliquer le sens des termes, des références historiques, des allusions mythologiques ou littéraires. Les définitions sont tirées essentiellement du *Dictionnaire de l'Académie* de 1762 (abrégé en *Acad.*), complété lorsque nécessaire par le *Dictionnaire universel* de Furetière de 1690 (abrégé en *Fur.*), le

1. « M. Huber lut hier *Ste Anne* dans ma chambre, à Mme de Saussure et à Mme Huber. [...] J'avais devant moi la copie que je corrigeais mettant des accents, des virgules, etc. » (Lettre d'Isabelle de Charrière à Caroline de Sandoz-Rollin, 21 févr. 1798)

Dictionnaire de Trévoux (1743-52), le *Dictionnaire critique* de Féraud (1787), ou encore le Littré.

J'ai proposé enfin une estimation approximative des sommes mentionnées sur la base : une livre = [15-20] euros.